

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du Jeudi 26 février 2015**

L'an Deux mille quinze le 26 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

Etaient présents : M. LATIL, M. BEGUE, Mme BRUNET, Mme GUIRAL, M. BLONDEAU, Mme PATIN, M. CANAC, Mme HAMON, M. VIBOH, M. MEUNIER, M. MUZAS

Etaient absents : M. BERTHON a donné procuration à Mme BRUNET
Mme DUPUIS a donné procuration à M. CANAC
M. HAYAT a donné procuration à Mme CHAVILLON

Nombre de membres élus	15	Date de la convocation	20 février 2015
Nombre de membres présents	12	Date de l'affichage	20 février 2015
Nombre de membres votants	15		

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des Conseillers municipaux.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire demande aux élus l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le vote de la participation communale au SIFAA. 15 voix POUR

Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance

Mme BRUNET propose sa candidature au poste de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote **15 voix POUR**.

Point N° 2 : Approbation du Compte Rendu du Conseil municipal du 29 janvier 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote **15 voix POUR**.

Point N° 3 : Approbation du Compte Rendu du Conseil municipal du 06 février 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote **15 voix POUR**.

Point N° 4 : Approbation du Compte de Gestion 2014 du « Commerce »

Mme PATIN expose au Conseil municipal le Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal qui correspond au Compte Administratif 2014 du Commerce.

Le Compte de Gestion 2014 confirme les résultats de clôture du Compte Administratif 2014 du Commerce, selon le tableau ci-dessous :

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	BUDGET	REEL	BUDGET	REEL	BUDGET	REEL
Recettes nettes (1)	37 971,10 €	37 607,63 €	56 265,00 €	41 265,00 €	94 236,10 €	78 872,63 €
Dépenses nettes (2)	37 138,66 €	31 569,52 €	61 058,18 €	30 365,78 €	98 196,84 €	61 935,30 €
Résultat de l'exercice						
-Excédent	832,44 €	6 038,11 €	0,00 €	10 899,22 €	0,00 €	16 937,33 €
-Déficit	0,00 €	0,00 €	4 793,18 €	0,00 €	3 960,74 €	0,00 €
Résultat antérieur						
-Excédent	60 743,34 €	60 743,34 €	0,00 €	0,00 €	32 352,04 €	32 352,04 €
-Déficit	0,00 €	0,00 €	28 391,30 €	28 391,30 €	0,00 €	0,00 €
Virement entre sections	-28 391,30 €	-28 391,30 €			-28 391,30 €	-28 391,30 €
Reste à réaliser				0,00 €		0,00 €
Excédent global	33 184,48 €	38 390,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 898,07 €
Déficit global	0,00 €	0,00 €	33 184,48 €	17 492,08 €	0,00 €	0,00 €

(1) hors virement de la section de fonctionnement et hors résultat d'exécution

(2) hors virement à la section d'investissement hors résultat d'exécution

Excédent de Fonctionnement.....6 038.11 €

Excédent d'Investissement.....10 899.22 €

Par conséquent et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** le Compte de Gestion 2014, **15 VOIX POUR**.

Point N° 5 : Vote du Compte Administratif 2014 du « Commerce »

Après avoir donné lecture par chapitre du Compte Administratif au Conseil Municipal, Mme PATIN demande à Madame le Maire de sortir de la salle du Conseil afin de procéder au vote du Compte Administratif 2014 du Commerce.

Dépenses de fonctionnement 31 569.52 €

Recettes de fonctionnement 37 607.63 €

Résultat de clôture..... + 6 038.11 €

Dépenses d'investissement 30 365.78 €

Recettes d'investissement 41 265.00 €

Résultat de clôture..... + 10 899.22 €

Le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Commerce, **14 VOIX POUR** (ne participe pas au vote Mme CHAVILLON).

Point N° 6 : Vote de l'affectation du résultat 2014 du « Commerce »

Mme PATIN rappelle qu'à la suite de l'approbation des Compte Administratif et Compte de Gestion, les résultats sont les suivants :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -28 391,30 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 32 352,04 € (60 743,34 € moins le virement à la section d'investissement de 28 391,30 €)

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 10 899,22 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 6 038,11 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 17 492,08 €

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 17 492,08 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 20 898,07 €

Décide à l'unanimité d'affecter :

- la somme de **20 898.07 €** en « Excédent de résultat de fonctionnement reporté » au R002
- la somme de **17 492.08 €** en « Excédent de résultat de fonctionnement capitalisé » au 1068

15 VOIX POUR.

Le tableau du point n°3 explique l'affectation du résultat telle que votée et décidée.

Point N° 7 : Vote du Budget Primitif (BP) 2015 du « Commerce »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter le Budget Primitif du Commerce au titre de l'exercice 2015 selon l'instruction comptable et budgétaire M14,

Dit que, dans la mesure où les élus ont été informés avant le vote des modalités d'application du budget 2015 et conformément à l'article L2312-2 du CGCT, le Budget Primitif est voté au global pour la section de fonctionnement et la section d'investissement,

Le Budget Primitif 2015 est arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Chapitre 011	Charges à caractère général	20 839.30 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section amortissements	12 873.70 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10.00 €
Chapitre 66	Charges financières	6 642.06 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	3 000.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'Investissement	20 039.46 €

TOTAL DES DEPENSES 63 458.52 € voté à l'unanimité

Chapitre 002	Solde d'exécution reporté	20 898.07 €
Chapitre 70	Produits des services du domaine et ventes diverses	500 00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante.....	27 886.93 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section.....	14 173.52 €

TOTAL RECETTES 63 458.52 € voté à l'unanimité

INVESTISSEMENT

Chapitre D001	Solde d'exécution négatif reporté.....	17 492.08 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles.....	8 500.00 €
Chapitre 040	Opération d'ordre entre section.....	14 173.52 €
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts.....	25 239.64 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles.....	0.00 €

TOTAL DEPENSES 65 405. 24 € voté à l'unanimité

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées.....	15 000.00 €
Chapitre 021	Virement de la section fonctionnement.....	20 039.46 €
Chapitre 040	Amortissements des immobilisations (reprises).....	12 873.70 €
1068	Affectation au 1068.....	17 492.08 €

TOTAL RECETTES 65 405.24 € voté à l'unanimité

Le Budget Primitif 2015 du Commerce est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal,
15 Voix POUR

Point N° 8 : Approbation du Compte de Gestion 2014 de la « Commune »

Mme PATIN, rapporteur de la commission finance, expose au Conseil municipal le Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal qui correspond au Compte Administratif 2014 de la Commune.

Le Compte de Gestion 2014 confirme les résultats de clôture du Compte Administratif 2014 de la Commune, selon le tableau ci-dessous :

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	BUDGET	REEL	BUDGET	REEL	BUDGET	REEL
Recettes nettes (1)	702 549,00 €	746 756,73 €	303 607,87 €	207 814,99 €	1 006 156,87 €	954 571,72 €
Dépenses nettes (2)	789 057,13 €	602 095,45 €	651 319,22 €	453 228,93 €	1 440 376,35 €	1 055 324,38 €
Résultat de l'exercice						
-Excédent	0,00 €	144 661,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
-Déficit	86 508,13 €	0,00 €	347 711,35 €	245 413,94 €	434 219,48 €	100 752,66 €
Résultat antérieur						
-Excédent	264 436,44 €	264 436,44 €	321 585,83 €	321 585,83 €	586 022,27 €	586 022,27 €
-Déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Virement entre sections	-22 731,47 €	-22 731,47 €			-22 731,47 €	-22 731,47 €
Reste à réaliser						0,00 €
Excédent global	155 196,84 €	386 366,25 €	0,00 €	76 171,89 €	129 071,32 €	462 538,14 €
Déficit global	0,00 €	0,00 €	26 125,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) hors virement de la section de fonctionnement et hors résultat d'exécution

(2) hors virement à la section d'investissement hors résultat d'exécution

Excédent de Fonctionnement.....144 661.28 €
Déficit d'Investissement.....- 245 413.94 €

Par conséquent et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le Compte de Gestion 2014, **15 VOIX POUR**.

Point N° 9 : Vote du Compte Administratif 2014 de la « Commune »

Après avoir donné lecture par chapitre du Compte Administratif au Conseil Municipal, Mme PATIN, rapporteur de la Commission Finances, demande à Madame le Maire de sortir de la salle du Conseil afin de procéder au vote du Compte Administratif 2014 de la Commune.

Dépenses de fonctionnement.....	602 095.45 €
Recettes de fonctionnement.....	746 756.73 €
Résultat de clôture.....	+144 661.28 €
Dépenses d'investissement.....	453 228.93 €
Recettes d'investissement.....	207 814.99 €
Résultat de clôture.....	- 245 413.94 €

Le tableau du point n°8 reprend les éléments du compte administratif.

Le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** le Compte Administratif de l'exercice 2014 de la Commune, **14 VOIX POUR** (ne participe pas au vote Mme CHAVILLON).

Point N° 10 : Vote de l'affectation du résultat 2014 de la « Commune »

Mme PATIN rappelle qu'à la suite de l'approbation des Compte Administratif et Compte de Gestion, les résultats sont les suivants :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 321 585,83 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 241 704,97 € (264 436,44 € moins le virement à la section d'investissement de 22 731,47 €)

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -245 413,94 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 144 661,28 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €
En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 386 366,25 €

Décide à l'unanimité d'affecter :

- la somme de **386 366.25 €** en « Excédent de résultat de fonctionnement reporté » au R002
- la somme de **76 171.89 €** en « Solde d'exécution d'investissement reporté » au R001,

15 VOIX POUR.

Le tableau du point n°8 explique l'affectation du résultat telle que votée et décidée.

Point N° 11 : DOB 2015

Mme Patin indique que les élus se sont réunis plusieurs fois, la dernière étant le 2 février dernier, pour réfléchir sur les orientations budgétaires de la Commune en vue de préparer le budget 2015. Les projets ci-dessous ont été arrêtés communément afin que chaque élu apporte sa propre pierre à l'édifice.

VUE GENERALE DU COUT DES PROJETS

CONTRAT RURAL	PLACE RENE CASSIN	150 000 €
	ECOLE	220 000 €
	BIBLIOTHEQUE	30 000 €
		<hr/>
		400 000 €
	SUBVENTION (1)	240 000 €
	COUT NET	160 000 €

AUTRES PROJETS	TERRAIN MULTISPORTS (2)	100 000 €
	TRAVAUX	120 000 €
	SECURITE (2)	25 000 €
	COUT NET	245 000 €

COUT GLOBAL 405 000 €

TRESORERIE DISPONIBLE 462 000 €

TRESORERIE DISPONIBLE APRES PROJETS 57 000 €

(1) 80 % du plafond subventionnable de 300 000 € HT

(2) Possibilité de subventions encore non définies

Il a été décidé d'arrêter l'ancien contrat rural et le projet de la construction de la micro-crèche, tout ceci dans l'optique de répondre à la majorité des souhaits des auteuillois.

Le Conseil municipal a prévu un nouveau contrat rural incluant trois projets :

- Création d'un cœur de village avec l'aménagement de la place René Cassin et l'ouverture du parc de la mairie sur cette place
- Rénovation et/ou aménagement de l'école Sully
- Agrandissement de la bibliothèque

Mme Patin précise que le dossier du contrat rural n'est pas figé. Dans le but d'une optimisation des subventions, les projets qui constitueront le contrat rural, sont susceptibles d'être différents.

Autres projets :

- Sécurité routière : M. Muzas explique que la Commission sécurité travaille avec le Conseil Général pour l'aménagement, entre autres, de la RD76. Des surélévations de chaussée, comme des ralentisseurs, sont à l'étude.
- Terrain multisports : M. Canac indique que l'objectif du terrain, comme son nom l'indique, est de privilégier un endroit dédié à plusieurs sports, notamment un terrain d'entraînement pour l'ASA. L'équipement sera ouvert à tous et permettra aux jeunes d'avoir un lieu de rencontre. Le multisport sera situé sur l'ancien terrain de basket devant les vestiaires. L'ASA prévoit également de donner à la Commune 4 bungalows qui seront installés dans le prolongement du terrain multisports afin de créer un club house et une salle de réunion sportive. Le montant de ce projet (100 000€) sera affiné selon les subventions.
- T.N.I pour deux classes de l'école Sully (voir DETR 2015)

En conclusion, Mme Patin et Mme Chavillon précisent que la dotation globale de fonctionnement de la Commune est en baisse continue, et le sera jusqu'en 2017. Les projets initiés par les élus sont de beaux projets qui répondront aux souhaits des auteuillois.

Point N° 12 : Vote des subventions communales aux associations auteuilloises

Mme PATIN propose au Conseil municipal de se prononcer pour l'attribution des subventions aux associations auteuilloises.

Une grille a été établie selon de nouveaux critères d'attribution pour les associations auteuilloises :

- sportif /culturel/éducatif : 460 €
- autre : 250 €

Pour les associations non-auteuilloises, le montant est de 70 € à l'exception de l'IFAC, du Collège Maurice Ravel et du CFA pour lesquels nous avons déjà délibéré le montant.

NOM ASSOCIATION	PROPOSITION 2015
ARPENT DE BACCHUS	460,00 €
AUTEUIL GYM	460,00 €
AVENIR SPORTIF AUTEUILLOIS	460,00 €
BOXE FRANCAISE	460,00 €
C DANS L'AIR	460,00 €
CLUB DE LOISIRS AUTEUILLOIS	460,00 €
COMITE DES FETES	460,00 €
KRAV MAGA	460,00 €
LES P'TITES FRIMOUSSES	1 500,00 €
L'OISEAU LIRE	460,00 €
YAKAFOKON	460,00 €
Sous Total Subventions associations Auteuil (Sportif/Culturel/Educatif)	6 100,00 €
CHASSE AUTEUIL LE ROI	250,00 €
EPARCHE	250,00 €
U.N.C	250,00 €
Sous Total Subventions associations Auteuil (Autres)	750,00 €
AFSEP (sclérose en plaque)	70,00 €
C.F.A	65,00 €
CODERPA	70,00 €
COLLEGE MAURICE RAVEL	150,00 €
CROIX ROUGE	70,00 €
ENSEMBLE POUR LA CONVIVIALITE	0,00 €
I.F.A.C	150,00 €
PREVENTION ROUTIERE	70,00 €
Sous Total Subventions associations autres	645,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	7 495,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter le montant des subventions communales aux associations auteuilloises pour un total général de 7 495.00 €. Il est précisé que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2015 de la Commune qui va être présenté, imputation au 6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve les subventions attribuées aux associations pour 2015, **14 voix POUR, 1 Abstention M. Muzas**, pour un montant de 7 495.00 €.

Point N° 13 : Vote des subventions communales à la Caisse des Ecoles et au CCAS

Mme PATIN propose au Conseil municipal de se prononcer pour l'attribution des subventions à la CDE et au CCAS à inscrire au Budget Primitif 2015.

- Subvention CDE 500.00 € Imputation au 657361
- Subvention CCAS 5 000.00 € Imputation au 657362

Le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** les subventions attribuées à la CDE et au CCAS pour 2015, **15 VOIX POUR**.

POINT N° 14 : Participation communale 2015 au SIFAA

Vu la délibération du SIFAA en date du 19 février 2004 fixant les montants des frais d'investissement et de fonctionnement du SIFAA,

Le Conseil municipal **décide à l'unanimité, 15 voix POUR**, de voter les subventions communales à verser au SIFAA comme suit :

- Subvention d'investissement : 21 000.00 €
- Subvention de fonctionnement : 5 444.00 €

Le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** les subventions attribuées au SIFAA pour 2015, **15 VOIX POUR**.

Point N° 15 : Adhésion au Groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines

Considérant l'obligation pour les acheteurs publics de choisir un fournisseur d'électricité après mise en concurrence,

Considérant que le regroupement permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et ainsi d'obtenir de meilleurs prix,

Considérant que le Syndicat d'Énergie des Yvelines se propose d'être le coordonnateur du groupement,

Considérant de la Commune d'Auteuil-le-Roi a des besoins en matière d'achat d'électricité pour ses bâtiments communaux,

Considérant l'intérêt de la Commune d'Auteuil-le-Roi d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour ses propres besoins,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité du Syndicat d'Énergie des Yvelines.
- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **APPROUVE** la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant.
- **DONNE MANDAT** au Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dans la Commune d'Auteuil-le-Roi sera partie prenante,

- **DÉCIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune d'Auteuil-le-Roi est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

Le Conseil municipal décide de voter à l'unanimité l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines, **15 voix POUR**

Point N°16 : Demande de subvention au titre de la DETR 2015 pour l'achat de TNI pour l'école Sully

Après avoir entendu l'exposé du Maire et de Mme Guiral concernant l'acquisition de deux tableaux numériques pour l'école Sully,

Après avoir pris connaissance des modalités d'obtention de la D.E.T.R, exercice 2015, circulaire préfectorale du 26 janvier 2015, soit 30 % du montant des achats HT plafonné à 5 000 € pour la catégorie N°3.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, **15 Voix POUR**

ADOPTE l'avant-projet d'acquisition de deux T.N.I pour les classes élémentaires de l'école Sully pour un montant de 6 100 € HT soit 7 320 € TTC,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R, programmation 2015,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- | | |
|-------------|-------------|
| ▪ DETR 2015 | 1 830 € |
| ▪ Commune | 5 490 € TTC |

DIT que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2015, article 2158 à la section d'investissement, opération N° 177.

Mme Guiral précise que pour le moment, compte-tenu de la période électorale, les subventions attribuées par le Conseil Général des Yvelines sont gelées. Une demande de subvention sera déposée au CGY après les élections, fin mars.

Mme le Maire ajoute que le Crédit Agricole de Montfort l'Amaury envisage de donner une petite subvention aux Communes qui s'équipent en numérique.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21H42.

Madame le Maire donne la parole à la salle.